



Artisan demenageur au régime micro et salariés

Par **endoute**, le **25/03/2013** à **15:46**

Bonjour

Quand on est artisan au régime micro, peut on employer cinq salariés?

Merci pour vos réponses

Par **trichat**, le **29/03/2013** à **19:31**

Bonsoir,

Il n'y a pas de lien entre le **statut fiscal** choisi et le **nombre de salariés** que vous pouvez embaucher.

Vous ne précisez pas s'il s'agit de salariés à temps plein ou temps partiel, mais pour assurer le paiement des salaires et des charges sociales afférentes, il faut réaliser un chiffre d'affaires, qui à mon avis, ne vous permettra pas de rester très longtemps au régime de la micro-entreprise.

Ci-dessous, lien vers site officiel de l'agence pour la création d'entreprises:

<http://www.apce.com/pid846/regime-micro-entreprise.html>

Cordialement.